



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 26 MARS 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 mars 2015 sous la présidence de Gildas JOBERT, Maire.
Étaient présents à cette séance : Gildas JOBERT, Anne CHEVALLIER, Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Alain FAVIER, Elisabeth DEFUNTI, Philippe DIOLOGENT.
Excusés : Hervé BOCHET, Rémi VALLIN, Morgane LEFEVRE, Laure DUPRAZ-CHAUDET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne CHEVALLIER.

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Loyer de l'appartement N° 5
- Indemnités des élus

Accord à l'unanimité des membres présents.

COMMUNICATIONS

- Le Maire informe le Conseil Municipal que la participation de la commune du Châtel pour 2015 au SIRTOM Maurienne, payée par la Communauté de Commune Cœur de Maurienne, a augmenté de 4% par rapport à 2014. D'autre part le SIRTOM Maurienne propose diverses animations auprès des établissements scolaires pour la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse accorde à la commune du Châtel l'autorisation d'anticiper les travaux concernant les études préalables au curage de la station d'épuration du Villaret.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Communal de Défense contre les Émanations Industrielles de Le Châtel – Montvenier fonctionne à nouveau. Le bureau est composé comme suit : Michel FAVIER, Président / Gilberte BOISRAMÉ, Vice-Présidente / Ginette DURIEUX, Secrétaire - Trésorière.
- Le Conseil Général de la Savoie informe le Conseil Municipal du Châtel :
 - Décisions de la Commission Permanente sur les aides financières accordées sur le canton ;
 - Accusé de réception du dossier de demande de subvention de la commune du Châtel concernant l'aménagement de sécurité sur la RD77 et accès PMR du bâtiment « Mairie-Ecole ». Dossier en cours d'instruction.
 - Prorogation d'un an du dossier de demande de subvention de la commune du Châtel pour la restauration de la peinture « L'Assomption de la Vierge » et le cadran solaire.
 - Versement d'un deuxième acompte de la subvention pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques à Rieu Salomon.
 - Vœu de l'Assemblée des Pays de Savoie concernant le transit des véhicules les plus polluants par les tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus.
- Le Maire informe le Conseil Municipal du contenu du compte rendu du Conseil d'école du 05/02/2015.
- Le Maire informe le Conseil Municipal du contenu du compte rendu de la visite de vérification des poteaux incendie réalisée par le SDIS.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une analyse d'eau a été réalisée le 04 mars 2015. L'eau respecte les limites pour les paramètres mesurés.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du rassemblement moto organisé par l'association « Les Gueules de Chien », une balade moto traversera la commune le 27 juin 2015.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Arrêté Préfectoral érigeant en réserve de chasse et de faune sauvage une partie du territoire de la commune du Châtel a été reconduit.

- Le Maire informe le Conseil Municipal que le Critérium du Dauphiné Libéré traversera le territoire communal sur la RD77 le 20 juin 2015 et que la 5^{ème} édition de la cyclo sportive « Haute Route des Alpes 2015 » traversera également le territoire communal (RD77) le 28 août 2015, Étape « La Toussuire – Mégève ».
- Monsieur Christian JULIEN, Inspecteur de l'Éducation Nationale – Circonscription de Saint-Jean-de-Maurienne, informe les élus des communes du canton des modalités d'inscription des élèves, pour la rentrée 2015, suite à la fermeture de l'école Saint-Joseph
- Le Maire informe le Conseil Municipal du contenu du Plan Pastoral Territorial Maurienne pour la période 2015 - 2019
- Le Maire informe le Conseil Municipal du contenu du compte rendu de la réunion de Maurienne Tourisme concernant le fleurissement dans le cadre du Tour de France. D'autre part, il est possible de commander des supports de communication liés au Tour de France.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que la fiche de synthèse élaborée par le Conseil Général de la Savoie concernant l'ensemble des services sociaux du canton de Saint-Jean-de-Maurienne est disponible en mairie.
- Le Maire transmet au Conseil Municipal diverses informations parues dans la revue « Maire Info » de l'Association des Maires de France.
- Le Maire présente au Conseil Municipal deux panneaux qui seront mis en place à proximité des panneaux du sentier botanique concernant la prévention contre les tiques.
- Le Maire informe le Conseil Municipal du contenu du compte rendu des rencontres de l'accessibilité.
- Le Maire rappelle que divers documents et revues sont consultables en mairie.

BUDGETS PRIMITIFS 2015

✓ BUDGET COMMUNAL :

❖ Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de **352 990.22 €**. Dans ce budget, 57 495.78 € sont versés à la section d'investissement.

❖ Section d'Investissement :

La section d'investissement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de **220 930.48 €**.
Vote à l'unanimité des membres présents.

➤ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

❖ Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de **49 816.00 €**.

❖ Section d'Investissement :

La section d'investissement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de **102 777.00 €**.
Vote à l'unanimité des membres présents.

TAUX D'IMPOSITION 2015

A la majorité des membres présents – (Vote : Pour : 6, Contre : 0, Abstention : 1 – Jocelyne JULLIARD), et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'augmenter, pour 2015, les taux d'imposition de 2% par rapport à 2014.

COTISATIONS ET SUBVENTIONS 2015

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'adhérer aux organismes suivants : ASADAC, ANEM, Association des Maires Ruraux de Savoie, Fédérations des Communes Forestières, PEFC Rhône-Alpes et France Bois Forêt pour un montant estimatif total de cotisations de 928.61 €uros.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de subventionner les associations suivantes : ADMR Le Grand Coin, Club des Aînés Ruraux, Association des Anciens Combattants, Coopérative scolaire du RPI, APEI des Maurienne, le Comice Agricole de Maurienne et l'Écho du Bugeon pour un montant total de **2 000 €uros**.

FORET COMMUNALE – PROGRAMMATION 2015

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal refuse de réaliser les travaux de maintenance et de peuplement pour un montant estimatif total de 12 600 €uros HT.

EMPRUNTS COMMUNAUX

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour renégocier les emprunts communaux aux meilleures conditions.

CCCM – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES - AGENDA D'ACCESSIBILITE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**,

- **APPROUVE** l'engagement d'une procédure adaptée ouverte en vue de la passation de marchés de services / prestations intellectuelles à bons de commandes relatifs à l'agenda d'accessibilité programmé des E.R.P et transport urbain ;
- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de LE CHATEL au groupement de commandes tel que présenté ci-avant ;
- **ACCEPTE** que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne assure la mission de coordonnateur de ce groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes ainsi que toutes les pièces du marché de l'agenda d'accessibilité programmé des E.R.P et du transport urbain pour répondre aux besoins de la commune.

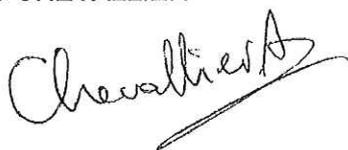
LOYER DE L'APPARTEMENT N° 5

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, à compter du 1^{er} avril 2015, fixe le loyer mensuel de l'appartement communal N° 5 à 450 €uros ainsi que les charges mensuelles de chauffage à 150 €uros et maintient les charges mensuelles pour les ordures ménagères à 12 €uros.

INDEMNITES DES ELUS

Sur proposition du Maire et en accord avec les intéressés, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents**, à l'exception de Monsieur Gildas JOBERT et Madame Anne CHEVALLIER qui personnellement intéressés au dossier ne prennent pas part au vote en application de l'article L2131.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide de diminuer, à compter du 1^{er} avril 2015, l'indemnité du Maire et du 1^{er} Adjoint de 10% et l'indemnité du 2^{ème} Adjoint de 20%.

La secrétaire de séance,
Anne CHEVALLIER



Le Maire,
Gildas JOBERT

